



Céline Flory, *De l'esclavage à la liberté forcée. Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIXème siècle*, Paris, Karthala, 2015, 456 pages, 27 €.

## Introduction

Le 6 mars 1941, Baya dite Louise décédait à l'âge de 93 ans au Moule, une commune guadeloupéenne. Son registre de matricule indique qu'elle était originaire d'Afrique. Partie de l'embouchure du fleuve Congo à bord du Harriet Rally, en juillet 1860, Baya, alors âgée de 12 ans, avait débarqué en Guadeloupe le 11 août 1860, munie d'un contrat d'engagement de travail d'une durée de dix années<sup>1</sup>. À sa mort, en ce milieu du XXe siècle, il ne restait que quelques centaines d'individus dans ce cas sur les 18 520 hommes, femmes et enfants d'Afrique transportés sous l'égide du gouvernement français en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique entre 1854 et 1862. Bien que les modalités de retour aient été prévues dans leur contrat, la plupart d'entre eux sont restés, comme Baya, dans la colonie d'arrivée.

Le XIXe siècle fut celui du passage d'une ère coloniale à une autre. La traite négrière y fut progressivement interdite à partir de 1807, et le vote, en 1833, de l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques signa une dynamique irrévocable, dans laquelle s'inscrit le décret français d'abolition du 27 avril 1848<sup>2</sup>. De tels bouleversements s'ajoutaient aux grandes mutations liées à l'industrialisation, alors en plein essor, pour affecter dans ses fondements l'organisation du travail en colonie. Non seulement il fallait toujours y pourvoir aux besoins en main-d'œuvre mais aussi y circonscrire les effets de l'émancipation. Les « nouveaux libres<sup>3</sup> » nourrissaient en effet l'espoir de disposer de leur propre vie, de la mener comme ils l'entendraient, sans se soucier de l'intérêt des grands propriétaires, leurs anciens maîtres, ou de toute autre entreprise coloniale<sup>4</sup>.

Ainsi l'engagisme succéda-t-il à l'esclavagisme. Entre 1834 et 1922, plus de 800 000 migrants quittèrent leur pays munis d'un contrat d'engagement, pour aller travailler dans les colonies de l'espace caribéen<sup>5</sup>. Le terme « engagisme » correspond à ce que les chercheurs anglophones nomment *indentured migrant labour*, travail migrant sous contrat d'engagement. Il a fait son apparition dans l'historiographie française à l'aube des années 2000, et plus particulièrement dans des travaux portant sur les colonies françaises de l'océan Indien, sans définition précise<sup>6</sup>. Je pose l'engagisme comme un système articulant des modes précis de recrutement, d'acheminement et d'exploitation d'individus sur la base

d'un engagement de travail qui, théoriquement, suppose un consentement de l'engagé à des dispositions qu'il comprend et qui seront respectées. Or, c'est précisément ce qui fait question dans l'engagisme.

L'engagisme fut mis en place par l'État. Sa mise en application fut le fait des autorités coloniales, ministres, hauts fonctionnaires des directions concernées, et les administrateurs en place sur le terrain. Ses opérateurs furent des recruteurs et négociants privés ainsi que des grands propriétaires terriens. Privés ou publics, tous furent des acteurs impériaux car ils pensaient et réalisaient les politiques de main-d'œuvre coloniale, lesquelles s'inséraient dans un ensemble aux liens multiples, entre métropole et colonies, et colonies entre elles, le cadre impérial<sup>7</sup>.

En comparaison de l'historiographie abondante consacrée aux traites transocéaniques de captifs, aux esclavages ou aux migrations de travailleurs européens du XIXe et du XXe siècle, l'engagisme est resté longtemps peu étudié. Les choses ont changé ces dernières décennies quand de nombreux chercheurs se sont penchés sur ces migrations de travailleurs sous contrat et sur cette forme de travail. Ils l'ont fait dans un espace impérial particulier puisque c'est l'engagisme indien qui a fait l'objet de la plus grande attention, surtout en colonies britanniques<sup>8</sup>. Tel n'a pas été le cas de l'engagisme africain. Souvent traité de façon annexe, il n'a vraiment constitué un objet d'étude que dans cinq ouvrages, dont quatre pour l'empire britannique, écrits par Johnson Asiegbu, Mary Elizabeth Thomas, Monica Schuler et Rosanne Adderley<sup>9</sup> et un seul, de François Renault, pour l'empire français<sup>10</sup>. Il est vrai que les 18 520 « engagés » africains ne constituent qu'une part modeste des quelque 100 000 individus débarqués en Guyane et aux Antilles françaises qui étaient aussi originaires de Madère, d'Inde et de Chine<sup>11</sup>. Mais leur intérêt historique est immense quand on les considère sous l'angle des régimes de pouvoir qui s'exerçaient sur eux. Le terme d'« engagé » ou d'« immigrant » sous lequel ils sont communément rassemblés masque en effet des différences d'importance entre les uns et les autres. Deux vagues de migration se sont en effet succédées. Or, elles ont correspondu à des modes de recrutement différents qui ont affecté en profondeur le statut d'origine de ces recrutés pour les colonies.

Sur le modèle de ce qui se pratiquait avec les engagés des autres continents, dans les premiers temps de l'engagisme africain, entre 1854 et 1856, la population concernée était de statut libre. C'était par exemple le cas de Yacine Biram, une jeune femme de 21 ans recrutée au comptoir français de Gorée. Dans une seconde période, au bout de deux ans, à ces Africains libres succéda une population formée de captifs. Tel était le cas de Baya, qui, avec ses congénères « rachetés », constituaient 93% de l'ensemble des migrants de cette seconde vague d'engagisme, laquelle dura cinq ans jusqu'à 1862. Établi par la puissance coloniale qui avait aboli l'esclavage en 1848, le mécanisme de ce « rachat » s'organisait en deux phases. Les recruteurs français achetaient d'abord des captifs sur les marchés d'êtres humains du littoral ouest-africain, puis leur imposaient ensuite un « engagement » de travail de dix années outre-Atlantique, sur la base d'un document, le contrat d'engagement, dans lequel ces « engagés » figuraient en tant que « noirs libres »<sup>12</sup>. Le « rachat » de captifs constitue l'originalité de l'engagisme africain.

Le terme de « rachat » utilisé par l'ensemble des acteurs impériaux est au centre de cette étude. Il nomme une réalité située dans l'entre-deux d'une contrainte, l'acquisition d'un captif, et d'une liberté, obtenue à terme, lointain certes – au bout de dix ans minimum – mais réel. Pour signaler une telle singularité, il figurera dorénavant en italique dans cette étude ainsi que son dérivé, racheté. Il en ira de même des termes d'*immigrant* et

*d'immigration* qui s'ancrent dans ce *rachat*. Pour marquer la différence de statut au sein des populations de migrant, le terme « engagé » sans italique ne sera appliqué qu'aux personnes de statut libre au moment de l'engagement comme Yacine Biram. Bien que la réalité de l'engagement auquel elle souscrivit en Afrique fût loin de ressembler à ce qu'elle découvrit à son arrivée, tout comme ses congénères.

Au cœur de l'engagisme s'inscrit la question du consentement. Absent dans le cas des *immigrants rachetés* et souvent obtenu par la ruse dans celui des immigrants engagés, ce n'était pas là la liberté telle qu'elle se construisait en Europe au XIXe siècle, où comme l'écrit Eleni Varikas, « La *propriété* qu'a l'individu *sur son propre corps* et sur *sa puissance* est constitutive du concept moderne de *liberté* et d'*autonomie*<sup>13</sup>. »

Pourtant, les acteurs impériaux qui rachetaient des captifs disaient agir au nom même de la liberté inaliénable de l'individu.

J'ai donc choisi de qualifier l'engagisme par rachat de « liberté forcée », un oxymore, qui rend compte de ses contradictions. La situation créée par le rachat, où les recrues n'étaient plus captifs ou esclaves, mais n'étaient pas non plus propriétaires de leurs corps ni maîtres de leur volonté, interroge la notion de liberté. Elle invite à repenser les dichotomies esclavage/liberté et libre/esclave, dans des frontières beaucoup plus fluctuantes. Comme l'y invite Eleni Varikas, il s'agit de se « reposer la question de la liberté autrement : non pas ce qu'est la liberté, mais qui est libre !<sup>14</sup> »

Qui ? Baya, jeune fille captive, rachetée à Boma sur la rive droite du fleuve Congo en 1860. Originaire très probablement des terres continentales de l'Afrique centrale, elle ne possédait aucun des codes utilisés par les acteurs européens<sup>15</sup>. Yacine Biram, jeune femme libre, née et habitant au comptoir français de Gorée, engagée volontaire pour la Guyane, parlait français, contrairement à Baya<sup>16</sup>. Un tel savoir lui venait de son pays d'origine et du fait qu'elle avait vraisemblablement travaillé pour l'administration coloniale du Sénégal<sup>17</sup>. De par leurs statuts et leurs cultures, toutes deux sont représentatives de leurs courants migratoires respectifs et pour cette raison même, ne furent pas en leur temps perçues de la même manière par les acteurs français de l'engagisme. Imbus de préjugés raciaux et genrés, sensibles aux différences de statuts de libre ou de captif, à leur degré de « civilisation », ils ne les traitaient pas de la même manière, ne leur reconnaissaient pas la même liberté, hypothéquant ainsi leur avenir. Mais, de leur côté, les engagés et les rachetés surent tracer leur sillon vers la liberté et en développèrent une autre conception que celle qui leur fut imposée. Le cadre colonial constitue incontestablement un lieu privilégié pour poser des questions de fond : certains hommes sont-ils plus libres que d'autres ? Y-a-t-il des degrés de liberté<sup>18</sup> dans une société où tous sont légalement libres ? Dans l'affirmative, comment se construisent les catégories inclusives ou exclusives du droit à la liberté ? Et comment dans les contradictions et les ambiguïtés, construire sa liberté individuelle ?

Ce livre a pour objectif de montrer comment la conception de la liberté produite par le pouvoir impérial et colonial français est plastique dans son contenu selon la population à laquelle elle s'applique. Pour cela, il retrace l'histoire d'une part de l'engagisme africain, de cette migration de travail en tant que système impérial, d'autre part de ces milliers de migrantes et migrants africains, engagés et rachetés, et il analyse leurs marges de manœuvres tout au long de leur parcours migratoire et de leur vie.

Pour traiter ce sujet, les sources conservées dans les différents fonds nationaux et départementaux sont nombreuses, diverses et riches. Premier grand fonds, la

correspondance administrative du ministère de la Marine et des Colonies et du ministère de l'Algérie et des Colonies constitue le corpus le plus dense. Le ministre et le secrétaire d'État de ces ministères successivement en charge des politiques de main-d'œuvre destinées aux colonies, entretiennent une correspondance quasi quotidienne avec l'ensemble des acteurs mettant en œuvre ces immigrations africaines : les autres ministères, les institutions créées pour encadrer ces migrations, les gouverneurs et les autorités locales de chacune des colonies d'arrivée, les représentants du gouvernement en poste le long du littoral ouest-africain dont la Division navale des côtes occidentales d'Afrique, et enfin les armateurs-négociants et leurs agents sur le terrain. Leurs lettres, memorandums, rapports, questionnaires, plans d'aménagement des navires et autres études permettent une analyse précise des discours et des pratiques mises en place pour recruter, acheminer et mettre au travail les *immigrants*. Le second grand fonds est constitué par les archives départementales de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique. Elles informent sur les conditions d'existence et de travail des *immigrants* et leurs diverses modalités d'insertion au sein de leurs sociétés d'arrivée. Nombreux sont les documents émanant du service de l'immigration : registres matriculaires des *immigrants*, listes nominatives des contingents d'*immigrants*, contrats d'engagement, courriers et rapports du directeur de l'Intérieur, du commissaire à l'immigration et des syndicats de l'immigration. S'y ajoutent les procès-verbaux des Conseils généraux et privés, des registres paroissiaux, des recensements, des rapports judiciaires, des actes notariés et quelques lettres rédigées par des *immigrants* africains eux-mêmes. Peu exploitées par les historiens, ces documents ont constitué une source inestimable pour appréhender l'expérience de ces migrants. Textes législatifs, journaux, plaidoyers, thèses de droit et récits de voyages sont l'essentiel des sources imprimées consultées.

Tous les acteurs du système engagiste sont présents à chaque moment de l'étude mais de façon inégale. Les acteurs impériaux occupent le devant de la scène dans la phase d'élaboration et de défense du système, puis à mesure de sa mise en application, ils s'effacent progressivement au profit des *immigrants* eux-mêmes.

En première partie, les puissances coloniales, en la personne de leurs gouvernants, ministres et hauts-fonctionnaires, définissent les politiques impériales dans leurs colonies anciennement esclavagistes, mais aussi dans leurs nouvelles colonies du littoral ouest-africain. Cette échelle impériale montre combien la captation de la force de travail de populations jusqu'alors soumises à la traite demeurerait centrale à travers les rivalités entre puissances coloniales, en premier lieu entre la France et le Royaume-Uni. Elle permet aussi de mesurer les limites de la législation et des discours abolitionnistes internationaux.

L'application du dispositif est au centre de la seconde partie. L'étude du parcours migratoire de ces hommes, femmes et enfants, livre les pratiques mises en œuvre par les recruteurs et négociants privés pour les engager et les acheminer, pratiques différenciées selon les personnes, leurs statuts et leurs cultures.

Les *immigrants* sont au cœur de la troisième et dernière partie. Celle-ci montre leur existence quotidienne au sein des sociétés post-esclavagistes de Guyane, Martinique et Guadeloupe, leurs sociabilités, leurs pratiques culturelles et leurs luttes. Cette échelle plus micro-historique restitue leurs voix, en analysant les stratégies qu'ils mirent en œuvre pour construire des espaces d'indépendance, voire de liberté.

## références

- ↑1 ADGua., matricule du Moule, vol. 6.  
L'abolition française décrétée par la Convention le 16 pluviôse an II (4 février 1794)
- ↑2 fut en effet éphémère. Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage par la loi du 30 floréal an X (20 mai 1802).  
Le terme de « nouveaux libres », employé par l'administration coloniale, désigne les
- ↑3 esclaves émancipés par le décret du 27 avril 1848, qui se distinguent des esclaves affranchis par des législations précédentes.  
C. Schnakenbourg, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIXe et XXe siècles. Tome 2: La transition post-esclavagiste 1848-1883*, 2007. N. Schmidt, *L'engrenage de la liberté, Caraïbes-XIXe siècle*, 1995.
- ↑4 Pour cette période, David Northrup évalue le nombre global d'*indentured migrant laborers* arrivés dans la Caraïbe à 822 631. L'engagisme ne concerna pas seulement l'espace caribéen et les sociétés post-esclavagistes. Entre 1834 et 1922, les empires et principalement l'empire britannique, engagèrent plusieurs millions de travailleurs pour leurs autres colonies d'Afrique, de l'océan Indien, du Pacifique et d'Asie. D.
- ↑5 Northrup, *Indentured Labor in the Age of Imperialism 1834-1922*, 1995, p. 159. J.F. Klein, S. Singaravélou et M.A. de Suremain (éd.), *Atlas des empires coloniaux*, 2012, p. 59.  
Notamment : numéro « Esclavage et engagisme dans l'Océan Indien » du *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, 2000 (articles de H. Gerbeau, L. Sermet, E. Wong Hee Kam). H. Q. HO, *Histoire économique de l'île de la Réunion (1849-1881). Engagisme, croissance et crise*, 2004. S. Law Hang, « La définition de l'engagisme indien à l'île de Bourbon au XIXème : entre complexité juridique et modernité sociale », in *Cahiers Aixois d'Histoire des Droits de l'Outre-Mer Français*, n°2, 2004, p. 217-231. V.
- ↑6 Chaillou, « L'engagisme africain à la Réunion : entre ruptures et résurgences d'un système condamné », in M. Dorigny et M-J Zins (éd.), *Les traites négrières coloniales. Histoire d'un crime*, 2009, p. 126-139. A. Stanziani, « Travail, droits et immigration. Une comparaison entre l'île Maurice et l'île de la Réunion, années 1840-1880 », in *Le Mouvement Social*, 2012/4, n°241, p. 47-64. Une bibliographie détaillée de l'engagisme se trouve à la fin de l'ouvrage.
- L'épithète « impérial » qui procède de l'idée d'empire colonial ne doit pas être confondue avec celle associée au Second Empire. Napoléon III aurait été roi ou
- ↑7 président d'une république – ce qu'il fut sous le nom de Louis Napoléon – que l'épithète « impérial » aurait gardé toute sa pertinence. Sur la définition de l'Empire voir J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, 2011, p. 13-42.
- Sur l'engagisme en colonies britanniques, voir notamment: K.O. Laurence, *Immigration into the West Indies in the 19th century*, 1971 et *A Question of Labour. Indentured Immigration into Trinidad and British Guiana, 1875-1917*, 1994. H. Tinker, *A New System of Slavery: The Export of Indian Labour Overseas, 1830-1920* (1974),
- ↑8 rééd. 1993. K. Saunders (éd.), *Indentured Labour in the British Empire, 1834-1920*, 1984. P.C. Emmer et M. Mörner (éd.), *European Expansion and Migration*, 1993. W. Look Lai, *Indentured labour, Caribbean sugar. Chinese and Indian migrants to the British West Indies, 1838-1918*, 1993. R. Hoeffte, *In Place of Slavery. A Social History of British Indian and Javanese Laborers in Suriname*, 1998.
- J.U.J. Asiegbu, *Slavery and the Politics of Liberation 1787-1861*, 1969. M.E. Thomas, *Jamaica and Voluntary Laborers from Africa 1840-1865*, 1974. M. Schuler, « Alas,
- ↑9 Alas, Kongo » *A social History of Indentured African Immigration into Jamaica, 1841-1865*, 1980. R.M. Adderley, « New Negroes from Africa », *Slave Trade Abolition and Free African Settlement in the Nineteenth-Century Caribbean*, 2006.

- F. Renault, *Libération d'esclaves et nouvelle servitude*, 1976. Dans ce livre, l'auteur étudie la mise en place au niveau politique de l'immigration africaine et la mise en pratique des opérations de recrutements. Jean-Claude Blanche, dans sa thèse d'histoire, *6000 « engagés libres » en Afrique et en Guadeloupe, 1858-1861*, aborde la question de l'immigration africaine en Guadeloupe. L'accès à cette thèse n'a pu
- ↑ **10** être que fragmentaire, celle-ci étant absente du dépôt central des thèses et du fonds de l'université Paris-I Panthéon Sorbonne où elle a été soutenue en 1994. Une historiographie détaillée des travaux sur l'engagisme africain a été faite dans le cadre de la thèse dont ce livre est une version réduite et remaniée : *La liberté forcée. Politiques impériales et expériences de travail dans l'Atlantique du XIXe siècle*, Paris, EHESS, 2011.
- Notre ouvrage ne traite pas de l'engagisme à l'île de la Réunion. La traite des captifs et l'organisation de la filière migratoire y diffèrent notablement. Le cas de La Réunion
- ↑ **11** a par ailleurs été étudié par Virginie Chaillou, *De l'Afrique orientale à l'océan Indien occidental. Histoire des engagés africains à la Réunion au XIXe siècle*, Nantes, thèse de doctorat, Université de Nantes, 2010.
- ↑ **12** ANOM, Généralités, 118/1020, « contrat d'engagement » dressé le 29/03/1859 par la maison *Régis Aîné* pour Kiluemba, captif *racheté*.
- ↑ **13** E. Varikas, « L'institution embarrassante. Silences de l'esclavage dans la genèse de la liberté moderne », in *Raisons politiques*, 2003, p. 81.
- ↑ **14** Varikas, *Idem*, p. 95.
- ↑ **15** ADGua., matricule du Moule, vol. 6.
- ↑ **16** ANOM, Guyane, 52/8, nov. 1854, liste des immigrants africains du navire *Cinq- Frères*.
- ↑ **17** ANOM, Sénégal et Dép., XIV/23a, 25/10/1854, de Blanchard, agent à l'émigration au gouv. du Sénégal.
- ↑ **18** R. J. Scott, *Degrees of Freedom, Louisiana and Cuba after Slavery*, 2005.